

CONCERTATION VOLONTAIRE ET PRÉALABLE AU PROJET DE MODERNISATION DE L'UVE DE SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES

CR – Réunion publique de restitution – 14.05.2024

Intervenants

M. Christian ROBACHE, Président du SIETREM, Vice-Président du département de Seine-et-Marne, Maire de Montévrain

M. Jacques POTTIER, Vice-Président du SIETREM en charge de l'UVE

M. Marc SAVELLI, Directeur Général des Services du SIETREM

Mme Lydie VINCENT, Directrice des Services Techniques du SIETREM

Mme Virginie BRAGIGAND, Responsable de projets au SIETREM

Animatrices concertation

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON, Présidente-fondatrice URBAPOL Consulting

Mme Julie DUCHER, Directrice Générale URBAYA

Environ 30 participants

Début de la réunion à 18h40

ACCUEIL

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON introduit la séance, présente les intervenants et le déroulé de la réunion publique.

M. le Président remercie les citoyens pour leur participation et leur mobilisation, et salue « l'esprit citoyen » qui a animé les échanges. Il rappelle que cette concertation qui a duré 3 mois, de mars à mai 2024, est volontaire, portée par l'ensemble des élus du SIETREM et préalable au projet de modernisation de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Saint-Thibault-des-Vignes. Ce projet est un investissement important et une étape primordiale pour l'avenir du SIETREM.

RETOUR SUR LA DÉMARCHE DE CONCERTATION PRÉALABLE

Les raisons et les grandes lignes du projet de modernisation de l'UVE

Des études et des diagnostics techniques ont été réalisés depuis 2022 et ont démontré la nécessité de remplacer les 2 lignes de four qui arrivent en fin de vie. Cette modernisation permettra d'avoir :

- un équipement efficace, fiable, à la pointe de la technologie et à faible impact environnemental ;
- une UVE encore plus productrice d'énergies (électricité et chaleur) avec une optimisation des performances énergétiques et environnementales ;
- une optimisation du service avec une UVE génératrice de plus de recettes (revente de l'électricité, traitement des tonnages extérieurs) ;
- une adaptation à l'évolution des approvisionnements du SIETREM ;

- une anticipation de la raréfaction des capacités de traitement à l'échelle de la région Ile-de-France, avec une nécessité de penser l'outil à l'échelle du SIETREM mais également des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) voisins.

Au regard de ces éléments techniques, le SIETREM envisage d'augmenter la capacité de l'UVE à 215 000 t/an maximum.

Le coût des travaux de ce projet de modernisation est aujourd'hui estimé à 186 M€HT. Ces travaux seront financés pour une grande partie par le délégataire dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP), le SIETREM ayant obtenu une dérogation pour porter la durée du contrat de DSP à 26 ans (au lieu de 20 ans), et ce, pour amortir davantage l'investissement. L'autre partie sera prise en charge par le SIETREM sur ses fonds propres. L'objectif pour les élus du SIETREM est de limiter l'impact du financement de ce projet sur le taux de la TEOM.

Retour sur la démarche de concertation préalable

En amont du projet, le Président et les élus du SIETREM ont souhaité lancer une concertation volontaire et préalable afin d'aller à la rencontre des citoyens, de les informer sur le projet, d'écouter leurs préoccupations et de recenser leurs suggestions tant sur le projet de modernisation de l'UVE que des sujets plus vastes portant sur les déchets (sensibilisation, tri...).

L'enjeu est aussi de préparer l'enquête publique - obligatoire et réglementaire - à venir en 2027 dans le cadre de l'autorisation environnementale.

Lors de cette concertation, qui a duré de mars à mai 2024, plusieurs temps forts ont été organisés :

- **Une réunion publique de lancement** le 5 mars, permettant d'exposer le contexte, les origines et les objectifs du projet de modernisation de l'UVE, la démarche et le calendrier de la concertation avec les différents rendez-vous ;
- **2 ateliers citoyens** : Le 1^{er} a eu lieu mi-mars et durant cet atelier les participants ont réfléchi en groupe sur les enjeux du projet de modernisation de l'UVE, et partagé leurs attentes et priorités à donner au SIETREM. La notion de DSP a été expliquée et les différentes exigences envers le futur délégataire ont été collectivement débattues. Le 2^{ème} atelier organisé fin mars proposait aux participants de réfléchir d'une part sur leur implication durant la phase projet/chantier, et d'autre part, d'exposer leurs idées quant aux actions de prévention et de sensibilisation à mettre en place ou à renforcer sur le tri des déchets.
- **3 permanences mobiles** (au centre commercial Bay 2 à Collégien, sur le marché alimentaire de Lagny-sur-Marne et à la sortie de la gare Lagny-Thorigny) ont permis d'élargir le panel de la population rencontrée. Animées en binôme avec les éco-agents du SIETREM, ces permanences avaient pour but d'informer sur le projet de modernisation de l'UVE et de recueillir les questions et suggestions des citoyens interviewés.

L'équipe projet du SIETREM a analysé, formalisé et soumis toutes ces remarques au Comité Syndical du SIETREM qui a procédé à quelques arbitrages permettant ensuite à l'équipe projet d'apporter des éclairages techniques et des réponses concrètes aux propositions des citoyens lors de la **réunion publique de restitution** du 14 mai. Cette rencontre clôt ainsi ce premier cycle d'échanges et la concertation volontaire préalable.

Un bilan global de la concertation sera réalisé dans les semaines à venir, rendant compte des différents enseignements de la démarche et des expressions de la population. Celui-ci sera rendu public et versé au dossier de demande d'autorisation environnementale à venir.

Tous les supports de présentation et les comptes-rendus des réunions publiques, des ateliers et des permanences mobiles sont consultables sur le site internet du SIETREM www.sietrem.fr. Une adresse email spécifique à la démarche de concertation « concertation@sietrem.fr » a également été mise en place dès mars 2024. Elle reste accessible aux citoyens pour poser leurs questions.

RESTITUTION DES ÉCHANGES : CE QUI A ÉMERGÉ

Mme Julie DUCHER rappelle que durant les différentes rencontres de la concertation un certain nombre de sujets récurrents ont émergé. Ils sont restitués sous forme de mots clés à l'écran : la notion de « communication » a été fréquemment évoquée pour parler des actions à réaliser en amont de la chaîne de tri afin de sensibiliser les populations. Les citoyens se sont montrés particulièrement préoccupés par la production et le tri des déchets de la part des « entreprises ». Enfin, le sujet du « compostage » et des biodéchets a été largement débattu, thème qui fait notamment l'actualité depuis la réglementation de janvier 2024.

Certaines idées et constats ont par ailleurs fait quasiment l'unanimité, les citoyens étant majoritairement d'accord pour :

- Une UVE rénovée, plus performante, qui produit plus d'énergie ;
- Des déchets traités localement ;
- Des déchets d'abord recyclés et revalorisés, incinérés en dernier recours ;
- Ne plus enfouir les déchets ;
- Renforcer la sensibilisation aux déchets et au geste de tri auprès des scolaires, entreprises, habitats collectifs, gardiens et bailleurs ;
- Des contrôles renforcés sur les rejets atmosphériques ;
- Une exigence forte auprès de l'exploitant de l'UVE (DSP) et des partenaires du SIETREM.

A l'inverse, certains sujets ont fait débat avec des avis divergents :

- L'augmentation de la capacité de traitement : certains sont « POUR » produire plus d'énergie considérant que cela rend le traitement des déchets vertueux, d'autres sont « CONTRE » car cela engendrerait plus de rejets ;
- La tarification incitative : les uns sont « POUR » estimant qu'impacter le porte-monnaie est un des moyens les plus efficaces pour inciter au tri, les autres sont « CONTRE » car cela pénaliserait les populations les plus modestes ;
- Le traitement des déchets localement : certains citoyens sont d'accord avec le fait d'accueillir les déchets « extérieurs » pour éviter qu'ils soient envoyés en dehors de l'Île-de-France (et donc réduire l'empreinte carbone du transport des déchets), d'autres sont « CONTRE ».

D'autres remarques, questions et suggestions ont été exprimées, au-delà du sujet objet de la concertation : ramassage des encombrants, inadéquation des logements au geste de tri, besoin de recyclerie, ...

REGARDS TECHNIQUES

⇒ Les réponses aux questions posées par les citoyens au cours de la concertation

Des chiffres comparables à l'échelle de l'Île-de-France ?

Mme Lydie VINCENT indique qu'il existe 18 UVE en Île-de-France dont 4 en Seine-et-Marne. En 2022, plus de 3 810 000 tonnes ont été incinérées en Île-de-France dont 150 000 t par le SIETREM, soit 4 %. Un important effort reste à faire quant à l'enfouissement au vu des 2,2 millions de tonnes encore enfouies en Île-de-France en 2022.

Des questions relatives aux déchets tiers

Durant la concertation, beaucoup de questions ont été posées quant aux déchets tiers. Mme VINCENT explique que les déchets tiers sont une composante indispensable à la notion de

Délégation de Service Public et qu'ils constituent une recette pour le SIETREM. Ces déchets sont réceptionnés par l'exploitant (actuellement Suez Recyclage Valorisation). Ils peuvent représenter entre 15 et 30 % de la capacité de traitement de l'UVE. Dans les projections réalisées pour l'UVE de Saint-Thibault-des-Vignes, les déchets tiers représenteraient 30%.

Des questions relatives au délégataire, contrôles et actions de sensibilisation

Mme VINCENT explique que le délégataire réceptionne les déchets ultimes qui proviennent des entreprises du territoire ainsi que des collectivités, la zone de chalandise étant définie par arrêté préfectoral (et tout nouvel apport est soumis à accord du Préfet).

La loi AGEC encadre et légifère la vérification et les contrôles des déchets amenés à l'UVE. Des contrôles sont effectués via des caméras de surveillance installées sur les quais de déchargement.

Bien que le SIETREM ait la compétence pour les déchets ménagers, des actions de sensibilisation spécifiques destinées aux commerçants, artisans et entreprises sont réalisées telles que la distribution d'un guide de tri destiné aux professionnels, des fiches actions, des rencontres avec les entreprises et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne. En cas de manquement, des courriers de rappel à l'ordre sont envoyés. Enfin, les éco-agents du SIETREM se déplacent pour sensibiliser les entreprises et leur expliquer les services et gestes de tri. En cas de dépôts de déchets « non conformes », des actions spécifiques sont déployées par le SIETREM.

Sur quelles projections s'est appuyé le SIETREM pour étudier la capacité future de l'UVE ?

Pour déterminer la capacité future de l'UVE, Mme VINCENT explique que le SIETREM s'est appuyé sur :

- **des études prospectives démographiques** : sur la période 2025-2035, les projections de croissance démographique sont de +2,41 % sur le département du 77 et de +6,8 % sur le territoire spécifique du SIETREM (et +31% d'ici 2030 pour la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire). Inévitablement, ces évolutions de population engendreront une augmentation de la production de déchets qu'il faut d'ores et déjà prendre en compte, et c'est bien une vision pour les 40 prochaines années que le SIETREM adopte avec la modernisation de l'UVE ;
- **des prospectives de gisement** : le SIETREM valorisera également une partie des déchets du SYCTOM et du SIETOM 77 dans le cadre de conventions de coopération. Le projet de modernisation de l'UVE du SIETREM intègre ces conventions avec des tonnages prévus à hauteur d'environ 17 000 t/an pour le SYCTOM, et d'environ 35 000 t/an pour le SIETOM 77.

Quelles volontés et ambitions du SIETREM ?

Mme VINCENT rappelle les objectifs poursuivis par le SIETREM :

- **Tendre vers le 0 enfouissement** :
Les actions du SIETREM se poursuivent pour tendre vers le 0 enfouissement en renforçant le travail avec les services techniques des collectivités (7 200 t), en développant les bennes « déchets divers » dans les déchetteries (9 100 t) et en challengeant le délégataire.
- **Mutualiser les installations** afin de traiter localement les déchets et ainsi réduire l'empreinte carbone des transports.
- **Rentabiliser l'équipement** : l'augmentation de la capacité de traitement des déchets permettra d'augmenter la production d'énergies, celle-ci dépendant de la qualité du déchet incinéré et non de la quantité incinérée (notion de « pouvoir calorifique du déchet »). Mme VINCENT souligne que la capacité envisagée de 215 000 t/an est un maximum possible, mais qu'elle ne sera pas forcément atteinte.

Quels impacts du projet sur l'environnement ?

Mme Virginie BRAGIGAND revient sur les impacts du projet qui ont suscité de nombreuses questions durant la concertation.

- **Trafic routier** : aujourd'hui, 2 200 camions circulent chaque jour sur la ZAE dont 64 pour l'UVE. Le projet entraînera le passage de 21 camions supplémentaires pour l'UVE, soit une augmentation de 0,95% du trafic à l'échelle de la ZAE.
- **Rejets** : des contrôles à la fois continus et inopinés sont réalisés. Ces contrôles indiquent que l'UVE de Saint-Thibault-des-Vignes est conforme à la réglementation en vigueur, les chiffres relevés étant en permanence inférieurs à la norme.
Un bureau de contrôle surveille également l'impact environnemental au voisinage de l'UVE : il est jugé satisfaisant pour les dioxines, furanes et métaux lourds ainsi que pour les dioxines, furanes et PCB mesurés dans le lait des vaches de la ferme de Saint-Thibault-des-Vignes.
- L'UVE du SIETREM dispose par ailleurs d'un système complet de filtration et de traitement des DÉNOX.

⇒ **Ce que retient le SIETREM**

Fort des échanges avec les citoyens, le SIETREM a retenu, arbitré et s'est inspiré des propositions faites afin de les intégrer dans son plan d'actions à venir.

En matière de projet et de traitement des déchets

Mme BRAGIGAND présente les idées évoquées par le public et la façon dont le SIETREM souhaite les mettre en place :

- Faire de l'UVE de Saint-Thibault-des-Vignes un site exemplaire en matière d'impact environnemental => En faire un site pilote avec notamment la mise en place de pièges à CO2 et le recours au transport alternatif ;
- Proposer des recycleries sur tout le territoire => Créer une recyclerie/ressourcerie centrale dès qu'une opportunité foncière se présentera ;
- Implanter une ou des déchetterie(s) supplémentaire(s) => Développer le nombre de déchetteries et aménager une plateforme de compostage des déchets verts ;
- Aller plus loin sur la collecte et valorisation des biodéchets => Aménager une plateforme de traitement des biodéchets ;
- Limiter l'impact environnemental, agir sur le flux des camions => Réaliser un garage de bennes ;
- Mettre en place la tarification incitative => Étudier la faisabilité et les retours d'expérience des territoires la pratiquant déjà pour alimenter la réflexion qui est en cours.

En matière de dialogue avec les citoyens

Mme BRAGIGAND explique que, dans la continuité de cette concertation, le SIETREM souhaite maintenir le dialogue avec les citoyens avant et durant le chantier de l'UVE avec notamment :

- L'aménagement d'un espace d'information type maison du projet avec l'animation de permanences, de cafés-chantier, ... ;
- L'organisation de visites de chantier pour le grand public durant les travaux ;
- La mise en place de réunions d'information régulières pour tenir informée la population ;
- La réalisation d'actions spécifiques pour les habitants de Saint-Thibault-des-Vignes, les plus proches géographiquement de l'UVE.

En matière de prévention et de sensibilisation

Mme BRAGIGAND indique que parmi les suggestions émises par les citoyens lors des ateliers et des permanences mobiles, nombre d'entre elles sont déjà mises en place par le SIETREM qui entend ainsi les poursuivre, les renforcer et en initier de nouvelles auprès des différents publics évoqués par les citoyens : les entreprises, les scolaires et centres de loisirs, les habitats collectifs, les partenaires du SIETREM (loi AGEC).

Le SIETREM propose déjà des visites du centre de tri et compte bien continuer d'y accueillir tous les publics. Les événements thématiques « déchets / environnement / nature » seront réitérés et monteront en puissance.

Des actions de sensibilisation en porte-à-porte seront développées dans les mairies et dans les locaux propriété.

POURSUITE DES ÉCHANGES ET PROCHAINES ÉTAPES

Mme DUCHER expose le calendrier :

- 2^{ème} trimestre 2024 : Analyse des offres et négociation avec les candidats à la DSP
- 1^{er} trimestre 2025 : Remise des offres finales des candidats à la DSP
- 2^{ème} trimestre 2025 : Attribution du nouveau contrat de Délégation de Service Public
- 1^{er} janvier 2026 : Entrée en activité du nouveau titulaire de la DSP
- 2027 : Enquête publique réglementaire et autorisation environnementale
- 2028 : Démarrage des travaux de remplacement des lignes de four (par phases) – sous réserve de l'obtention des autorisations
- Pendant les travaux : Information et dialogue avec les citoyens - espace information, visites de chantier, réunions publiques d'informations, ...
- 2034 : Fin des travaux et mise en service de l'UVE optimisée

M. Marc SAVELLI rappelle que nous sommes dans le cadre d'une démarche volontaire et que le SIETREM souhaite maintenir un échange permanent avec la population.

- TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC SUR LE PROJET -

Question 1 : qui va financer les travaux du projet de modernisation de l'UVE du SIETREM ? Est-ce par le biais de la tarification incitative ?

M. SAVELLI répond qu'à ce jour il n'y a aucune décision quant à la mise en place de la tarification incitative sur le territoire du SIETREM. Les élus du SIETREM débattent régulièrement du sujet qui demande réflexion car le mécanisme est complexe et onéreux.

Quant au coût du projet, il s'agit d'un estimatif de 186 millions d'euros. On travaille avec des experts, le cabinet Sage Engineering, pour nous conseiller sur la façon d'amortir au mieux les coûts. La commande initiale que nous leur avons passée était de faire un exercice théorique pour optimiser l'enveloppe bâtie de l'UVE. Plusieurs scénarios ont été envisagés et celui qui semble le plus approprié à la situation implique de remplacer et de moderniser les 2 lignes de four, et d'augmenter la capacité de l'UVE à 200 000-215 000 t/an pour répondre au mieux à l'évolution des gisements. Ce scénario permet aussi d'avoir le moins d'arrêts possibles de l'UVE durant la phase travaux pour maintenir le traitement des déchets et la production d'énergie.

L'amortissement de ces travaux se fera en partie sur les fonds propres du SIETREM (investissements directs) mais également par le délégataire via un contrat de DSP qui va durer 26 ans au lieu des 20 ans réglementaires, et ce, après avis favorable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Nous ne pouvons pas répondre, à ce jour, de manière plus précise sur l'impact que ce projet pourrait avoir sur le taux de la TEOM car nous sommes en attente des réponses techniques, stratégiques et financières des candidats pour connaître le coût du projet final. On optera pour la solution la plus optimale.

M. SAVELLI précise que les capacités d'incinération des déchets diminuent. Le SYCTOM, qui gère les déchets de la Ville de Paris et des communes limitrophes et qui incinère 2 millions de tonnes par an

sur 3 UVE implantées en région parisienne, réduira de moitié la capacité d'incinération de l'UVE implantée à Ivry-sur-Seine (94) d'ici la fin de l'année. L'UVE d'Ivry-sur-Seine qui traitait et valorisait 730 000 t/an sera ainsi remplacée par une UVE d'une capacité de 350 000 t/an. Le SYCTOM doit alors gérer un excédent de 300 000 t de déchets par an. Il s'agit donc pour le SIETREM de penser son installation et son activité à l'échelle du territoire francilien, dans un esprit de « mutualisation » des installations. Il va y avoir un déficit de près de 300 000 t de déchets. Si nous ne faisons pas ces investissements aujourd'hui, nous n'aurons plus d'installation demain, ce qui impactera alors fortement le territoire et l'environnement : il faudra collecter les déchets, les envoyer ailleurs pour être traités avec des coûts de transports importants et une empreinte carbone considérable. Nous serons donc perdants.

Question 2 : quelle est l'estimation de la TEOM envisagée ?

M. SAVELLI donne rendez-vous aux citoyens dans un an, lorsque le délégataire aura été retenu. Aujourd'hui, notre taux de TEOM est l'un des plus bas parmi les syndicats équivalents. Le SIETREM fera son possible pour que l'impact du financement du projet sur la contribution des citoyens soit le plus faible possible. La poursuite du dialogue citoyen annoncée précédemment permettra d'informer les habitants à ce sujet.

Question 3 : si la mise en service de l'UVE a lieu en 2034, les lignes de four seront-elles obsolètes d'ici-là ?

M. SAVELLI souligne que 2034 est un estimatif de la fin des travaux de modernisation de l'UVE. Il explique qu'il y a de la place dans l'enveloppe bâtie existante de construire une nouvelle ligne de four remplaçant tour à tour les anciennes, sachant qu'il faut environ 18 mois pour mettre en service une ligne. Durant toute la durée des travaux l'usine va donc continuer à fonctionner avec des arrêts limités. Pour rappel, le nouveau délégataire sera retenu en janvier 2026 et les travaux débuteront en 2028 pour une durée d'environ 6 ans.

Question 4 : quid de la mise en place des pièges à CO₂ ?

Mme VINCENT explique que cela existe sur d'autres installations. Le CO₂ n'est pas traité : les pièges à CO₂ permettent de le récupérer sans l'enfouir. C'est une technologie qui demande d'être étudiée : le CO₂ pourrait être « capturé » par des algues par exemple qui le traitent et permettent d'en faire des compléments alimentaires. Des procédés innovants existent et à ce jour aucune piste n'est retenue. La consultation lancée dans le cadre de la DSP va peut-être permettre d'apporter des solutions, nous travaillerons avec l'équipe retenue en ce sens.

M. SAVELLI indique que pour cette DSP le SIETREM est très ouvert et souhaite que les candidats puissent proposer des idées innovantes pour améliorer notre empreinte environnementale.

Remarque : une concertation avec des questions trop fermées

Un représentant d'une association déclarant ne pas habiter le territoire estime que les questions étaient trop fermées durant la concertation, en comparaison notamment avec celle menée sur le territoire de Vaux-le-Pénil pour le projet de l'UVE du SMITOM-LOMBRIC. Il juge également que les campagnes de sensibilisation et de communication du SYCTOM sont beaucoup plus conséquentes et visibles que celles menées par le SIETREM. Enfin, sur la base des projections de tonnages présentées précédemment, il s'étonne de la part finalement très réduite collectée par le SIETREM.

M. SAVELLI rappelle que dans le cadre de ce projet il s'agit d'une concertation volontaire et préalable qui n'a rien d'obligatoire, c'est une étape préalable à la suite du projet. Le cahier des charges est très ouvert pour les candidats à la DSP. Rien n'est fermé sur les solutions techniques ou les scénarios.

M. ROBACHE indique que l'on ne peut pas compter uniquement sur le bon geste de tri des habitants. L'avenir des syndicats dans le 77 est aujourd'hui délicat, nombre d'entre eux se demandent comment ils vont fonctionner dans les années à venir.

Par rapport à la communication, le SIETREM y consacre déjà un budget conséquent avec beaucoup d'actions de sensibilisation et de prévention auprès des différents publics, parce que le SIETREM



considère que c'est son devoir de la faire. La volonté et l'ambition portée par les élus du SIETREM est d'avoir une UVE qui soit à la pointe de la technologie, productrice d'énergies renouvelables et créatrice de recettes, aussi pour permettre au syndicat de perdurer.

Enfin, sur l'allusion au projet de Vaux-le-Pénil, M. Robache alerte : il ne faut pas comparer ce qui n'est pas comparable. Les territoires du SMITOM-LOMBRIC et du SIETREM sont différents, ne répondent pas aux mêmes problématiques, l'un est très rural, l'autre est très urbain. Aujourd'hui, nous sommes dans la co-construction, à l'écoute de l'ensemble des partenaires. M. Robache termine en rappelant l'enjeu collectif et la nécessité de mobiliser tout le monde : habitants, associations, entreprises, politiques et collectivités pour réaliser des projets qui servent le territoire et agissent pour l'environnement, à l'image de la modernisation de l'UVE.

CONCLUSION

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON remercie les intervenants et les participants, rappelle que tous les supports et comptes-rendus de réunion sont accessibles sur le site du SIETREM www.sietrem.fr. Le compte-rendu de cette réunion publique sera mis en ligne dans les prochains jours.

- Fin de la réunion à 20h15 -